



Enregistrement sur un portable servant de preuve

Par **mabrouk01**, le **06/11/2012 à 22:24**

Bonjour, rn
est ce qu'un enregistrement sur un portable peut servir de preuve devant un juge d'appel aux prud'hommes ? rn
rn
merci beaucoiup

Par **amajuris**, le **06/11/2012 à 22:46**

bjr, rn
si l'enregistrement a été fait sans en informer les participants, la réponse est non. rn
les preuves obtenues de manière déloyale sont en principe irrecevables (sauf parfois en matière pénale). rn
cdt

Par **mabrouk01**, le **06/11/2012 à 22:47**

bonsoir rn
rn
mais que veux dire en matière pénal ? rn
rn
merci beaucoup